



EQUISTONE PARTNERS EUROPE SAS

RAPPORT ARTICLE 29 LEC 2024

Du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024

# SOMMAIRE

Introduction.....	3
A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	3
B. Moyens internes déployés par l'entité .....	6
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité .....	7
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.....	8
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles .....	9
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement .....	10
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend desobjectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans .....	12
H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité .....	13
I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) .....	17

## INTRODUCTION

Equistone Partners Europe SAS (Equistone, la Société de Gestion) est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF depuis le 26 juin 2002 sous le numéro GP 02-009. Equistone investit dans des sociétés non cotées et vise principalement des opérations de capital-investissement aux côtés des équipes de direction, dans des sociétés intervenant dans divers secteurs de l'industrie et des services.

La Société de Gestion est intégrée au groupe Equistone qui comprend également une entité au Royaume-Uni (Equistone Partners Europe Ltd), une entité en Allemagne (Equistone Partners Europe GmbH) et une entité en Suisse (Equistone Partners Europe Schweig AG).

Equistone investit, principalement dans le cadre d'opérations de LBO, dans des sociétés non cotées de taille moyenne (dont la valeur d'entreprise est généralement comprise entre 50 et 500 millions d'euros).

Au 31 décembre 2024, Equistone compte 5 fonds en activité, investis dans 12 sociétés. Le rapport couvre l'ensemble des actifs gérés par Equistone, soit 1,233 milliard d'euros et les fonds suivants :

- › FCPR III A
- › FPCI V
- › FPCI VI
- › FPCI REINVEST
- › FPCI SPI

L'ensemble des fonds prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

## A. DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

### Démarche générale de l'entité

Equistone a développé sa première politique d'investissement responsable en 2012. Celle-ci n'a eu de cesse d'évoluer depuis sous l'effet conjugué d'une attention croissante d'Equistone et de ses investisseurs sur les enjeux environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) et des évolutions réglementaires liées à la finance durable. Equistone est convaincue que l'investissement responsable – l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement et l'engagement des sociétés en portefeuille sur ces enjeux – permet d'augmenter la valeur à long terme de ses investissements, et donc la valeur créée pour ses investisseurs.

La Politique d'investissement responsable d'Equistone a été revue en profondeur en 2023 afin de formaliser plusieurs éléments de la démarche ESG d'Equistone : la gouvernance ESG, l'intégration des critères ESG à chaque étape du processus d'investissement, les enjeux prioritaires, le suivi des besoins de formation, etc. Une mise à jour en janvier 2024 a également précisé les critères et seuils d'exclusion de la politique d'investissement responsable d'Equistone. Celle-ci a ensuite été validée par le Comité ESG et le Management Board. La politique d'investissement responsable d'Equistone prévoit l'intégration des enjeux ESG à toutes les étapes du processus d'investissement :

- › Préinvestissement
  - Application des critères d'exclusion (voir ci-dessous) ;
  - Pratiques alignées avec les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - Recherche de controverses liées aux enjeux de durabilité.
- › Due diligence
  - Identification et analyse des risques ESG matériels basés sur la matrice SASB (incluant le changement climatique et l'érosion de la biodiversité) ;
  - Analyse des risques et opportunités liés au changement climatique ;
  - Evaluation de la capacité de l'entreprise à se fixer des objectifs crédibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
  - Résumé des conclusions de travaux de due diligence et des écarts éventuels identifiés dans les notes d'investissement présentées au Comité d'investissement.

- › Détenzione
  - Introduction des enjeux de réduction du changement climatique et définition d'une feuille de route ;
  - Accompagnement des sociétés en portefeuille dans l'amélioration de la gestion des enjeux ESG matériels ;
  - Suivi annuel des performances ESG à travers la collecte de données ;
  - Sessions de restitution organisées avec les entreprises en portefeuille afin d'échanger sur la maturité de la stratégie ESG et des axes d'amélioration.
- › Sortie
  - Communication d'informations ESG afin de valoriser les progrès réalisés pendant la période de détention.

Les critères d'exclusion d'Equistone sont les suivants :

Equistone n'investit pas dans des sociétés qui :

- a. sont enregistrées ou opèrent dans un pays soumis à un embargo imposé par les Nations unies<sup>1</sup> ou l'Union européenne<sup>2</sup>;
  - b. ont leur siège ou exercent leurs activités dans des juridictions non coopératives en matière de fiscalité (comme indiqué dans la liste de l'UE des juridictions non coopératives à des fins fiscales) ;
  - c. ont enfreint de manière matérielle et délibérée la législation en vigueur ou n'ont pas remédié aux non-conformités ;
  - d. sont impliquées dans la fabrication, la distribution, le développement ou le commerce d'armes controversées (armes chimiques et biologiques, mines antipersonnel, armes à sous-munitions, uranium appauvri, phosphore blanc et armes nucléaires).
2. Conformément à un objectif commercial ordinaire, Equistone veillera à ne pas investir dans des sociétés dont plus de 25 % du chiffre d'affaires proviennent de :
    - a. la production d'électricité à partir du charbon et l'exploitation/la modernisation de centrales électriques au charbon ;
    - b. l'exploration, le développement et la production de pétrole et de gaz (cette exclusion ne s'applique qu'aux sociétés non américaines) ;
    - c. la production, la distribution et/ou le commerce d'armes ou de munitions ;
    - d. la production, le commerce et la distribution de produits dérivés du tabac ;
    - e. toute activité liée à la prostitution ou au proxénétisme ;
    - f. la production et la distribution de contenus pornographiques ;
    - g. les jeux d'argent.

## Canaux d'information

Les principaux moyens utilisés pour communiquer avec nos investisseurs sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance se répartissent entre communications formalisées (présentées ci-dessous) et échanges ad hoc (sollicités par nos investisseurs ou à l'initiative d'Equistone) ainsi que les réponses aux questionnaires ESG de nos investisseurs.

DOCUMENT	CONTENU	CIBLE	FREQUENCE
Rapports de gestion trimestriels	Les rapports de gestion trimestriels de nos fonds incluent une section ESG présentant les actualités du fonds et des sociétés en portefeuille.	Investisseurs	Trimestrielle
Rapport ESG annuel	Depuis 2022, Equistone publie un rapport ESG annuel destiné à ses investisseurs et autres parties prenantes. Ce rapport est accessible sur notre <a href="#">site internet</a> .	Public	Annuelle
Rapport de transparence des	Equistone est signataire des PRI depuis 2019 et participe ainsi à sa campagne annuelle de	Public	Annuelle

<sup>1</sup><https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list>

<sup>2</sup>[https://www.eeas.europa.eu/eeas/european-union-sanctions\\_en](https://www.eeas.europa.eu/eeas/european-union-sanctions_en)

Principes pour l'investissement responsable (PRI)	reporting, permettant d'évaluer la contribution des signataires aux six principes fondateurs des PRI. Un extrait du rapport de transparence d'Equistone est disponible sur le <a href="#">site des PRI</a> .		
Conférence investisseurs annuelle	Equistone a intégré une session ESG à l'ensemble de ses conférences annuelles depuis 2019. Il s'agit d'une opportunité précieuse pour présenter et échanger sur la démarche ESG d'Equistone avec nos investisseurs.	Investisseurs	Annuelle

#### Produits financiers classifiés Article 8 ou Article 9 du Règlement SFDR (UE 2019/2088)

Au 31 décembre 2024, Equistone ne gère aucun produit financier en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

Toutefois, l'ensemble de nos fonds depuis 2012 intègre formellement les enjeux ESG dans leur processus d'investissement. 100% des encours gérés par Equistone intègrent donc les enjeux ESG.

#### Adhésion à des initiatives sectorielles

Equistone est membre de diverses initiatives en matière d'investissement responsable, qu'elles soient nationales ou internationales.



Premièrement, Equistone est signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable** (PRI) depuis 2019. Cette initiative internationale promeut l'adoption de l'investissement responsable à travers six principes-clés :

Principe 1 - Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.

Principe 2 - Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques.

Principe 3 - Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.

Principe 4 - Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.

Principe 5 - Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

Principe 6 - Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Ainsi, conformément au sixième principe, Equistone participe à la campagne annuelle de reporting organisée par les PRI, permettant de démontrer la contribution d'Equistone à ses six principes.



Equistone s'est engagé auprès du Pacte Mondial des Nations Unies à soutenir ses Dix Principes au sein de ses opérations et dans ses activités d'investissement.

Principe 1 - Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2 - Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Principe 3 - Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective.

Principe 4 - Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 - Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 – Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Principe 7 - Appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8 - Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 - Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Principe 10 - Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



Equistone est également membre de l'**initiative Climat International**, première initiative du secteur du capital-investissement visant à accompagner la réduction des émissions de gaz à effet de serre de leurs entreprises en portefeuille.



Equistone contribue aussi à l'**ESG Data Convergence initiative**, menée en collaboration par des sociétés de gestion et des investisseurs institutionnels pour harmoniser la collecte de données ESG et permettre la constitution d'une base de données ESG comparables et fondées sur la performance.



Enfin, Equistone est membre de **France Invest**, l'association professionnelle du capital-investissement en France et participe depuis 2019 à sa **Commission Sustainability**. Equistone participe également à la **Commission Talents & Diversité**.

Par ailleurs, Equistone est signataire de plusieurs chartes, promues par France Invest :

- › La Charte d'Engagement des investisseurs pour la croissance, signée en 2018 ;
- › La Charte Parité de France Invest, signée en 2020 ;
- › La Charte d'Engagement sur le partage de la valeur, signée en 2023.

## B. MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR L'ENTITE

### Ressources financières humaines et techniques

En 2022, Equistone Partners Europe SAS a recruté une Responsable ESG, chargée de l'élaboration de la stratégie ESG au niveau de la société de gestion et des fonds, ainsi que de sa déclinaison opérationnelle et l'accompagnement des sociétés en portefeuille (cf. gouvernance ESG d'Equistone). En 2024, en France les ressources humaines dédiées à l'ESG représentaient 6% des ETP.

En 2024, Equistone a eu recours à trois prestataires externes. Ces accompagnements ont représenté un budget d'environ 20 000€ HT :

- › Plateforme de collecte de données ESG auprès des sociétés en portefeuille et de la société de gestion ;

- › Accompagnement sur la stratégie des fonds et la conformité réglementaire ;
- › Formation sur les enjeux de développement durable et la diversité et inclusion.

#### **Renforcement des capacités internes de l'entité**

Depuis 2015, Equistone organise une formation annuelle à destination de l'ensemble de ses salariés (équipes d'investissement et fonctions centrales) animée par un cabinet expert. Ces formations ont abordé différents enjeux au fil des années et notamment les notions de matérialité extra-financière et double matérialité, l'analyse ESG, les risques et opportunités liés au changement climatique, la réglementation en matière de finance durable, etc.

En plus de ces formations annuelles, des points d'information réguliers sur les principales actualités ESG, internes ou externes, sont organisés par la Responsable ESG d'Equistone lors des réunions d'équipe. Ces formats courts permettent d'aborder de manière ciblée des enjeux spécifiques à Equistone.

#### **Objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement**

Conformément à l'article 533-22-2-4 du Code Monétaire et Financier, Equistone définit un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. Dans ce cadre, Equistone considère son Comité d'investissement et son équipe d'investissement comme organe et équipe chargés de prendre des décisions d'investissement.

Equistone est signataire de la Charte Parité de France Invest visant à favoriser la parité femmes-hommes dans le Capital-Investissement. Equistone vise donc à atteindre les objectifs suivants :

- › 25 % de femmes ayant une responsabilité dans les décisions du comité d'investissement d'ici 2030 et 30 % d'ici 2035 ;
- › 40 % de femmes dans les équipes d'investissement en 2030.

Au 31 décembre 2024, la composition de ces organes est la suivante :

ORGANE	HOMMES	FEMMES	POURCENTAGE DE FEMMES
Comité d'investissement	5	2	29%
Équipe d'investissement	8	4	33%

A fin décembre 2024, Equistone a donc atteint l'objectif fixé au niveau du Comité d'investissement pour 2030 et progresse vers l'objectif de représentation au sein de l'équipe d'investissement, qui reste dépendant des besoins de recrutement au sein de l'équipe. Equistone reste active dans la promotion de la diversité au sein des équipes. En effet, en plus des Principes de recrutement inclusif élaborés en 2022 et mis en œuvre depuis, la société de gestion cherche à promouvoir la rétention de ses talents. Ainsi, le Comité Diversité & Inclusion (D&I) a focalisé son attention sur les leviers de rétention et d'inclusion, dans le but d'identifier des actions concrètes à mettre en œuvre.

#### **C. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE**

##### **Gouvernance ESG d'Equistone**

Le Management Board est l'instance responsable de la supervision et de la mise en place de la politique d'investissement responsable d'Equistone. Les recommandations au Management Board sont formulées à travers deux canaux principaux : les équipes d'investissement ainsi que les Comités ESG et D&I et les fonctions centrales.

La responsable ESG d'Equistone met en œuvre la politique d'investissement responsable au quotidien. Son intégration au sein de l'équipe d'investissement offre la proximité et la connaissance du contexte local permettant de faciliter les

progrès en matière de performance ESG. La responsable ESG intervient dans le processus d'investissement (comme décrit plus haut), accompagne les sociétés en portefeuille sur les aspects ESG et formule des recommandations sur la stratégie ESG de la société de gestion et des fonds. Bien que la responsable ESG soit chargée de la mise en place du programme d'investissement responsable d'Equistone au quotidien, l'ensemble des équipes d'Equistone sont responsables de la bonne application de la politique d'investissement responsable.

Enfin, la responsable ESG est membre des Comités ESG et D&I, qui effectuent des recommandations au Management Board d'Equistone et lui rapporte.

#### **Inclusion des risques en matière de durabilité à la politique de rémunération**

La rémunération des salariés d'Equistone est composée d'une rémunération fixe et variable (incluant notamment des primes individuelles). L'attribution de la rémunération variable aux membres de l'équipe d'investissement reflète la performance individuelle, de l'équipe et de l'entreprise. Ainsi, le respect de l'ensemble des politiques et procédures, y compris des politiques et procédures relatives aux risques de durabilité dans le processus d'investissement, est pris en compte dans le cadre de cette évaluation globale.

#### **Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'administration ou de surveillance de l'entité**

##### *Plan d'amélioration*

La gouvernance d'Equistone est actuellement en cours d'évolution. Cela nous donnera l'occasion de décrire les attributions du Conseil de surveillance vis-à-vis de la stratégie ESG. La formulation finale n'a pas encore été définie.

## **D. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE**

La politique d'engagement actionnarial d'Equistone Partners Europe SAS est présentée sur son site internet, à la page suivante : <https://www.equistonepe.fr/mentions-reglementaires>

#### **Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement**

En tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatif présents au capital des sociétés en portefeuille, dans la majorité des cas en exerçant un contrôle majoritaire, Equistone participe aux réunions des instances dirigeantes. Ainsi, l'ensemble des sociétés sont concernées par la stratégie d'engagement. De plus, en tant qu'acteur spécialisé dans l'accompagnement et le financement d'opérations aux côtés des équipes de direction, Equistone met un point d'honneur à entretenir un lien fort avec ces équipes pour comprendre au mieux leurs besoins, accompagner chaque société dans son développement, et ainsi favoriser leur croissance. Les sujets ESG sont abordés avec chacune des sociétés en portefeuille, au moins annuellement lors de la transmission du questionnaire ESG, et en fonction des sociétés en portefeuille lors des réunions de Conseil de Surveillance ou encore de manière dédiée.

#### **Présentation de la politique de vote**

Equistone réalise ses propres évaluations et analyses pour l'exercice de ses droits de vote au sein des sociétés et ne sollicite aucun conseiller en vote à cet effet. Les droits de vote sont exercés lors des réunions en assemblée générale des instruments dont le fonds d'investissement alternatif concerné est porteur via le ou les membres de l'équipe d'investissement en charge du suivi de la participation concernée.

Lors de l'exercice de ses droits de vote, Equistone a pour but premier la protection des intérêts des investisseurs de ses fonds d'investissement alternatifs gérés. Sa politique d'exercice des droits de vote tient également compte des orientations et de la stratégie de la Société, et des principes auxquels s'attache Equistone (notamment les principes ESG).

Les résolutions présentées au niveau des Sociétés font systématiquement l'objet de vote de la part d'Equistone.

Ces résolutions peuvent notamment porter sur :

- › Les décisions entraînant une modification des statuts de la Société concernée ;
- › L'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- › La nomination et la révocation des membres des organes sociaux ;
- › Les conventions dites réglementées ;
- › Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- › La désignation des contrôleurs légaux des comptes.

### Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

En 2024, l'équipe d'investissement d'Equistone, incluant la Responsable ESG, a dialogué avec l'ensemble des sociétés en portefeuille sur des thématiques variées incluant les sujets ESG (conduite d'une analyse de double matérialité, mise en conformité avec la CSRD, élaboration d'un plan de décarbonation, mise en place d'une stratégie diversité & inclusion). A l'issue de la campagne de collecte de données ESG, Equistone a élaboré un benchmark fondé sur trois piliers : maturité de la stratégie ESG, performance sectorielle, politiques et procédures en place. Le benchmark a notamment permis d'évaluer la maturité globale du portefeuille et de définir un programme ESG pour l'ensemble du portefeuille, décliné en fonction du niveau de maturité de chaque entreprise et des enjeux matériels pour le secteur. Equistone a ainsi organisé des sessions de restitution individuelles avec les entreprises en portefeuille afin d'échanger sur leur position dans le benchmark et mettre à jour leur feuille de route. Ainsi, en 2024, des sessions de restitution ont été organisées avec 70% des entreprises du portefeuille.

### Bilan de la politique de vote

Le compte-rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement de l'année 2024, incluant l'exercice des droits de vote est disponible sur le [site internet](#) de la société de gestion.

### Décisions prises en matière de stratégie d'investissement

En tant qu'investisseur de long terme, Equistone favorise le recours au dialogue actionnarial dans l'optique d'améliorer la prise en compte des risques et opportunités ESG.

Equistone dispose également d'une politique d'exclusion sectorielle et normative, intégrée à sa politique d'investissement responsable. Celle-ci est revue régulièrement, dans le cadre de la mise à jour de la politique d'investissement responsable, pour assurer qu'elle est en ligne avec les meilleures pratiques du secteur, qu'elle répond aux attentes de nos investisseurs et qu'elle est conforme à la réglementation en vigueur. Ainsi, début 2024, la mise à jour de la politique d'investissement responsable a précisé les seuils d'application des critères d'exclusion.

## E. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

### Alignement à la Taxonomie européenne

Depuis 2023, Equistone intègre dans son questionnaire ESG des questions sur l'éligibilité et l'alignement à la Taxonomie Européenne de ses sociétés en portefeuille. Plus précisément, les questions adressées aux entreprises en portefeuille sont les suivantes :

QUESTIONS	FORMAT DE REPONSE
Evaluation de l'éligibilité des activités de l'entreprise à la Taxonomie européenne	Oui/Non
Part du revenu éligible à la Taxonomie européenne	%
Evaluation de l'alignement des activités de l'entreprise à la Taxonomie européenne	Oui/Non

Part du revenu aligné à la Taxonomie européenne	%
Code NACE	Txt

Toutefois, les réponses apportées par les entreprises en 2024 montrent que les entreprises ne se sont pas encore entièrement saisies du sujet. La proposition de Directive Omnibus publiée par la Commission européenne le 26 février 2025, qui réduit le champ d'application et décale l'entrée en vigueur de CSRD ainsi que de la Taxonomie, contribue à repousser encore l'analyse de l'éligibilité et l'alignement des entreprises en portefeuille à la Taxonomie européenne. Toutefois, en 2024, Equistone a réalisé une étude préliminaire de l'éligibilité de ses participations à la Taxonomie européenne fondée sur les codes NACE collectés dans le cadre de la collecte de données annuelle.

L'analyse a permis d'identifier que 55% des encours (en valeur) sont éligibles à l'objectif 4 « Transition vers une économie circulaire » de la Taxonomie et 52% à l'objectif 1 « Atténuation du changement climatique ».

#### *Plan d'amélioration*

L'étude menée en 2024 a permis d'identifier les principales entreprises dont les activités sont éligibles à la Taxonomie européenne. Les prochaines étapes consistent à dialoguer avec les entreprises concernées afin d'évaluer si une analyse plus approfondie serait bénéfique (dans leurs relations avec leurs clients, investisseurs et prêteurs, etc.). Cette approche sera donc définie au cas par cas dans la mesure où les obligations de transparence vont probablement évoluer, voire disparaître pour certaines entreprises en portefeuille.

A ce jour, Equistone ne s'est engagé à aucun pourcentage minimal d'alignement.

#### **Investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles**

Au 31 décembre 2024, 0% des encours est investi dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens qu'elles tirent des revenus de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution.

#### **F. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS A L'ATTENUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET, LE CAS ECHEANT, POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT LES INVESTISSEMENTS SOUS-JACENTS SONT ENTIEREMENT REALISES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE MENTIONNEE A L'ARTICLE L. 222-1 B DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

En 2023, Equistone a travaillé à la définition de sa trajectoire de décarbonation au niveau du Groupe avec un cabinet expert sur les enjeux climatiques et a soumis ses objectifs à la Science-Based Target initiative (SBTi) pour validation. Equistone a décidé de ne pas finaliser la validation de ses objectifs. Equistone n'a pour autant pas renoncé à son engagement en faveur de la décarbonation et continue à mettre en œuvre son plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre Scope 1 & 2 et à accompagner ses participations actuelles dans le mise en place de plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre. De plus, le processus de définition et fixation des objectifs a permis une montée en compétences de l'ensemble des équipes et une prise de conscience de l'importance des enjeux climatiques dans l'accompagnement des sociétés en portefeuille.

#### *Emissions de Scope 1 & 2*

Ainsi, sur les émissions de Scope 1 & 2, Equistone convertit progressivement sa flotte de véhicules d'entreprise vers des véhicules hybrides rechargeables et électriques. Equistone s'engage également à maintenir son approvisionnement en électricité à 100% d'électricité verte.

Equistone calcule son empreinte carbone (au niveau du Groupe) depuis 2021 avec l'accompagnement d'un prestataire spécialisé. En 2024, afin de s'approprier davantage ces enjeux, Equistone a décidé d'internaliser le calcul de son empreinte carbone, en utilisant Position Green, son logiciel de collecte de données ESG. Ainsi, Equistone a recalculé ses émissions de gaz à effet de serre en 2023 et 2024 afin d'obtenir des données comparables.

#### **Empreinte carbone d'Equistone (Groupe)**

	2023	2024	EVOLUTION
Scope 1 (tCO2eq)	47,9	49,2	2,7%
Scope 2 market-based (tCO2eq)	2,4	1,1	-52,4%
<b>Total Scope 1 et 2 (tCO2eq)</b>	<b>50,3</b>	<b>50,4</b>	<b>0,2%</b>
Pourcentage d'électricité verte	100%	100%	0%

#### *Emissions liées au portefeuille (Scope 3)*

Concernant les émissions liées à son portefeuille, Equistone continue à accompagner ses participations actuelles dans l'établissement de plans de décarbonation. Ainsi, en 2024, les objectifs climatiques de Camusat ont été validés par la Science-Based Target initiative. D'autres entreprises se sont également fixées des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2024 en bénéficiant notamment de l'impulsion insufflée par l'analyse de double matérialité et la mise en conformité avec la CSRD – bien que l'entrée en application de celle-ci soit désormais décalée.

Pour les nouveaux investissements, Equistone aborde les enjeux climatiques dès la phase de préinvestissement puis de nouveau juste après l'acquisition avec les équipes de management. Après l'investissement, l'équipe d'investissement avec la responsable ESG définissent les prochaines étapes avec les entreprises : mesure du bilan carbone, étude de faisabilité, identification d'un accompagnement externe, mise en relation avec d'autres entreprises du portefeuille, etc. De plus, le prochain véhicule d'investissement est classé Article 8 selon la réglementation SFDR et promeut la réduction des émissions de gaz à effet de serre comme caractéristique environnementale.

#### **Engagement climatique des entreprises en portefeuille**

	2024
Part des entreprises en portefeuille (en valeur) ayant un objectif de réduction des émissions de GES	71%
Part des entreprises en portefeuille (en valeur) ayant un objectif climatique validé par SBTi	13%

#### *Plan d'amélioration*

Equistone continuera à communiquer annuellement ses progrès dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre de ses opérations (émissions de gaz à effet de serre exprimées en tCO2eq) et de son portefeuille (part du portefeuille ayant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre). Equistone continue à évaluer les différentes méthodologies et initiatives pertinentes en matière de climat.

## G. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE.

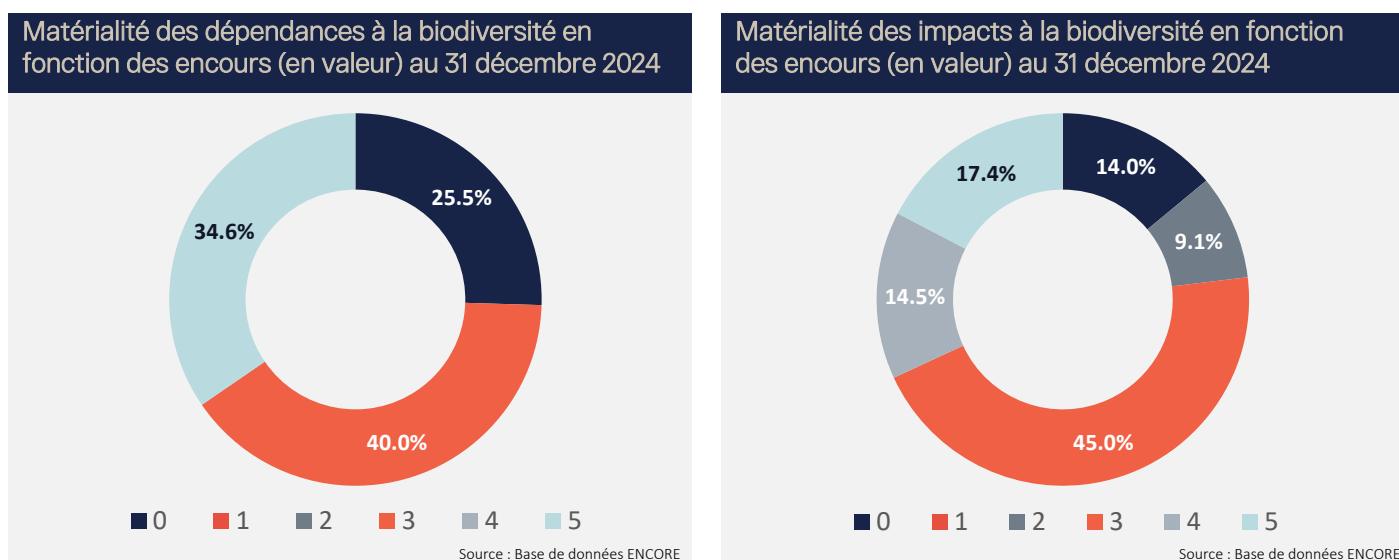
### L'ENTITE FOURNIT UNE STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE, EN PRECISANT LE PERIMETRE DE LA CHAINE DE VALEUR RETENU, QUI COMPREND DES OBJECTIFS FIXES A HORIZON 2030, PUIS TOUS LES CINQ ANS

A ce jour, Equistone ne dispose pas de stratégie formalisée d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. Dans le cadre de son questionnaire ESG annuel, Equistone inclut des questions liées aux impacts des sociétés sur la biodiversité (rejets dans l'eau, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, génération de déchets dangereux et radioactifs). Equistone collecte également des informations sur la conduite d'une étude d'impact et de dépendance à la biodiversité. Toutefois, du fait de la taille des sociétés en portefeuille, peu de participations ont aujourd'hui mené une telle étude, limitant la capacité d'Equistone à mesurer ses impacts et à évaluer son alignement avec les objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992.

En 2024, Equistone a utilisé l'outil ENCORE afin d'analyser les impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité de son portefeuille. Cela a permis d'établir un état des lieux des dépendances et impacts et d'initier la sensibilisation des équipes d'investissement et des sociétés en portefeuille aux enjeux liés au capital naturel. Plusieurs entreprises ont également étudié les enjeux liés à la biodiversité dans le cadre de leur analyse de double matérialité.

Pour les graphiques présentés ci-dessous, Equistone a retenu le niveau de matérialité maximal. Ainsi, la base de données ENCORE étudie les impacts et dépendances des secteurs économiques à respectivement 13 et 25 services écosystémiques et évalue pour chacun d'entre eux le niveau de matérialité (de 0 – non matériel à 5 – hautement matériel). Ce niveau de matérialité ne prend pas en compte les initiatives des entreprises.

Ainsi, considérant la composition du portefeuille au 31 décembre 2024, la matérialité des dépendances et impacts sur la biodiversité analysée avec la base de données ENCORE est la suivante :



Clé de lecture : 40% des encours au 31 décembre 2024 (en valeur) dépend d'au moins un service écosystémique avec une matérialité moyenne (niveau 3).

#### Plan d'amélioration

En 2025, Equistone entend mettre à jour cette analyse avec la mise à jour de la base ENCORE intégrant les impacts amont et aval dans la chaîne de valeur. Cette étude complémentaire permettra de détailler les résultats obtenus et de cibler davantage l'engagement des participations.

## H. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITE LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA BIODIVERSITE

Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

Un risque en matière de durabilité s'entend comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement. Le processus d'investissement d'Equistone intègre les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, et notamment les risques liés au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, à chacune de ses étapes.

- › Préinvestissement
  - Application des critères d'exclusion liés au climat (charbon, énergies fossiles) ;
  - Pratiques alignées avec les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - Recherche de controverses liées aux enjeux de durabilité.
- › Due diligence
  - Identification et analyse des risques ESG matériels basés sur la matrice SASB (incluant le changement climatique et l'érosion de la biodiversité) ;
  - Analyse des risques et opportunités liés au changement climatique ;
  - Evaluation de la capacité de l'investissement à se fixer des objectifs crédibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
  - Résumé des conclusions de travaux de due diligence et des écarts éventuels identifiés dans les notes d'investissement discutées en Comité d'investissement.
- › Détection
  - Introduction des enjeux de réduction du changement climatique et définition d'une feuille de route ;
  - Accompagnement des sociétés en portefeuille dans l'amélioration de la gestion des enjeux ESG matériels (en particulier sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et gestion des risques liés au changement climatique) ;
  - Suivi annuel des performances ESG à travers la collecte de données (7 questions sur les enjeux climatiques ; 4 questions sur les enjeux liés à la biodiversité) ;
  - Sessions de restitution organisées avec les entreprises en portefeuille afin d'échanger sur la maturité de la stratégie ESG et des axes d'amélioration.
- › Sortie
  - Communication d'informations ESG afin de valoriser les progrès réalisés pendant la période de détention.

### Description des principaux risques analysés et pris en compte

Equistone a mené une analyse spécifique sur l'exposition de son portefeuille aux risques liés au changement climatique. L'analyse est fondée sur les scénarios climatiques développés par le *Network for Greening the Financial System* (NGFS). Ce cadre inclut trois catégories de transition, dont découlent plusieurs scénarios :

- › **Les scénarios de transition ordonnée** : Application proactive de politiques climatiques devenant de plus en plus strictes, associées à des actions ambitieuses visant à limiter les risques physiques et de transition.
- › **Les scénarios de transition désordonnée** : Action différée, réactive et désordonnée entraînant des changements plus brutaux et imprévisibles et un risque de transition plus élevé.
- › **Les scénarios « Hot House World »** : Action limitée, insuffisante et non coordonnée au niveau mondial entraînant des risques physiques irréversibles.

Equistone a reconduit son analyse qualitative visant à évaluer son exposition aux risques dans trois scénarios identifiés par le NGFS : Net Zero 2050, Transition différée, Politiques actuelles. Nous avons étudié les risques physiques et de transition liés à chaque scénario en fonction du niveau d'ambition politique, de coordination internationale et des changements technologiques.

Description du scénario	Risques physiques	Risques de transition				
	Ambition	Liés à la réglementation	Liés au changement technologique	Liés à la disponibilité des technologies de séquestration du carbone	Liés à la coordination internationale	
Ordonnée	<p><b>Le scénario Net Zero 2050</b> limite le réchauffement climatique à 1,5°C grâce à des politiques climatiques strictes et l'innovation technologique en atteignant zéro émission nette d'ici 2050. L'Union européenne atteint zéro émission nette pour l'ensemble des gaz à effet de serre.</p>	1.5 °C	Immédiate et progressive	Changement rapide	Disponibilité moyenne	Coordination moyenne
Désordonnée	<p><b>Le scénario Transition différée</b> considère que les émissions annuelles de gaz à effet de serre ne diminuent pas avant 2030 (pas de nouvelle politique climatique et innovation technologique limitée d'ici 2030). Les risques physiques et de transition sont plus élevés que dans un scénario zéro émission nette.</p>	1.8 °C	Différée	Changement lent puis rapide	Faible disponibilité	Coordination faible

		+3°C	Aucune – Politiques actuelles	Changement lent	Faible disponibilité	Coordination forte
Hot House	Le scénario <b>Politiques actuelles</b> considère que seules les politiques actuelles sont mises en place, menant à des risques physiques élevés.	Les impacts climatiques graves et irréversibles entraînent des changements chroniques des conditions de vie affectant la santé, la productivité du travail, l'agriculture, les écosystèmes et l'élévation du niveau des mers. La gravité et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes augmenteront également. Les impacts financiers potentiels décrits ci-dessus sont aggravés. Malgré les scénarios identifiant une exposition plus faible de l'Europe de l'Ouest à ces risques physiques, il est difficile d'estimer avec précision la résilience d'Equistone du fait d'interconnexions avec l'économie mondiale.	Plus grande résilience que les deux scénarios précédents compte tenu des changements de politique limités. Les ressources internes actuelles (3 responsables ESG soutenues par les fonctions centrales) suffisent à naviguer les changements de politiques. Les coûts d'accompagnement externe pour répondre aux exigences réglementaires restent aux niveaux actuels ou faibles. Aucune taxe carbone (supplémentaire) n'est mise en place dans les principaux secteurs d'Equistone.	Une plus grande résilience que les deux scénarios précédents compte tenu d'un ralentissement des changements technologiques. L'approche actuelle adoptée au niveau d'Equistone et de ses entreprises en portefeuille est suffisante pour faire face à ces évolutions.	Le scénario suppose une faible disponibilité et utilisation des technologies de séquestration du carbone, ce qui se traduit par une transition plus abrupte des autres leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Impact limité sur Equistone (au niveau de la société de gestion, des fonds et des actifs).	Plus grande résilience que les deux scénarios précédents compte tenu d'une faible hétérogénéité régionale des changements de politiques. Les ressources internes actuelles (3 responsables ESG soutenues par les fonctions centrales) suffisent à naviguer les divergences de politiques régionales. Considérant un niveau de divergence similaire à celui de 2023, Equistone dispose des ressources adéquates pour gérer la conformité au niveau d'Equistone et accompagner ses sociétés en portefeuille. Les risques financiers sont limités.

## Plan d'action visant à réduire l'exposition aux principaux risques en matière de durabilité

Plusieurs éléments de la stratégie ESG d'Equistone permettent déjà d'atténuer l'exposition d'Equistone et de son portefeuille aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance :

- › Les critères d'exclusion d'Equistone (présentés plus haut) ;
- › La démarche d'intégration des risques ESG à chaque étape du processus d'investissement ;
- › La co-définition d'une feuille de route ESG avec les entreprises en portefeuille, intégrant les enjeux les plus matériels ;
- › L'accompagnement des sociétés en portefeuille à la mise en place de stratégies de décarbonation.

En plus de ces actions déjà engagées, Equistone a identifié plusieurs leviers supplémentaires devant être renforcés ou mis en place dans les prochaines années.

RISQUES	PLAN D'ACTION
Réglementation plus stricte menant à des coûts de mise en conformité accrus ainsi qu'une hausse des risques de réputation et de responsabilité liés à la non-conformité	<ul style="list-style-type: none"><li>› Assurer une formation adéquate pour les fonctions internes chargées de la conformité (notamment la responsable ESG, l'équipe juridique et conformité, le Comité de Conformité et Contrôle interne).</li><li>› Mettre en œuvre une veille juridique avec le soutien d'experts pour anticiper de nouvelles réglementations.</li><li>› Assurer l'adéquation entre les ressources internes et les exigences réglementaires, en portant une attention particulière aux divergences régionales.</li></ul>
Exposition aux risques physiques, au niveau de la société de gestion et du portefeuille	<ul style="list-style-type: none"><li>› Evaluer l'opportunité de mettre en place un outil d'évaluation des risques physiques pour soutenir l'évaluation des risques au niveau des entreprises en portefeuille et des bureaux d'Equistone.</li><li>› Assurer une formation adéquate pour les fonctions internes chargées d'estimer et gérer les risques financiers (responsable ESG, Finance, équipe d'investissement).</li></ul>
Exposition aux risques de transition au niveau de l'entreprise, des fonds et des sociétés en portefeuille	<ul style="list-style-type: none"><li>› Intégration des risques et opportunités liés au changement climatique dans la stratégie d'Equistone grâce à l'implication de l'équipe ESG dans les comités (d'investissement, ESG, Conformité et Contrôle interne).</li><li>› Poursuivre la définition et mise en œuvre du cadre de gestion des risques et des opportunités liés au climat, notamment grâce à la collecte de données, l'analyse et le benchmark annuels, les feuilles de route ESG et le dialogue avec les sociétés en portefeuille.</li><li>› Maintenir l'implication du management dans le suivi des performances ESG et climatiques des sociétés en portefeuille et des fonds.</li></ul>
Transversal	<ul style="list-style-type: none"><li>› Perpétuer la participation aux initiatives sectorielles permettant de partager et bénéficier des meilleures pratiques en matière de gestion des risques et opportunités liés au changement climatique.</li></ul>

### Plan d'amélioration

Aucune estimation quantitative de l'impact financier de ces risques n'a encore été réalisée. Dans les prochaines années, Equistone continuera à monter en compétences sur ce sujet et explorera les possibilités de recourir à un outil externe permettant de cartographier l'exposition de ses entreprises en portefeuille aux risques physiques liés au changement climatique, permettant ainsi d'évaluer de manière quantitative son exposition au risque et d'identifier des leviers d'atténuation et d'adaptation

pertinents pour chaque entreprise en portefeuille. Equistone travaillera également à l'intégration des risques liés à la biodiversité à ce cadre de gestion des risques. Equistone va continuer de travailler à la convergence et à la formalisation de son cadre de gestion des risques en lien avec les dispositions de l'Article 29 LEC.

## I. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

Au 31 décembre 2024, Equistone ne dispose pas de produits financiers mentionnés en vertu de l'Article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).

Date de rédaction	12/06/2025
Date de validation	26/06/2025
Date de publication	30/06/2025